

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL
ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Paris, le 28 Février 1985

DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE
ET DU CHARBON

Service des Affaires Administratives
et Sociales

DECISION ENN. 85.1

Le Ministre du Redéploiement Industriel
et du Commerce Extérieur

à

Messieurs les Préfets, Commissaires
de la République des Régions

Messieurs les Préfets, Commissaires
de la République des Départements

Directions Régionales de l'Industrie
et de la Recherche

Directions Départementales de l'Equipement
(chargées du contrôle des D.E.E.)

Objet : Application des dispositions du statut du personnel
des industries électriques et gazières au personnel
des entreprises et exploitations exclues de la natio-
nalisation ou non transférées.

Les décisions, les circulaires et les notes de la Direction du
Personnel et des Relations Sociales, ci-dessous énumérées, ont été dif-
fusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électri-
ques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées.

./.

- Circulaire N. 84-41 du 12 décembre 1984,
- circulaire N. 84-42 du 14 décembre 1984,
- circulaire N. 84-43 du 27 décembre 1984,
- circulaire N. 85-1 du 11 janvier 1985,
- circulaire N. 85-3 du 29 janvier 1985,
- décision N. 85-4 (Pers. 837) du 29 janvier 1985,
- décision N. 85-5 (Pers 838) du 29 janvier 1985,
- note D.P. 34-76 du 14 décembre 1984,
- note D.P. 31-130 du 10 janvier 1985,
- note D.P. 34-77 du 15 janvier 1985,
- note D.P. 36-52 du 21 janvier 1985,
- note D.P. 37-10 du 29 janvier 1985,
- note D.P. 36-53 du 29 janvier 1985,
- note D.P. 37-11 du 4 février 1985,
- rectificatif à la note 84-27 du 2 juillet 1984.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et notes dont il s'agit sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut national. Je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises électriques et gazières non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

P/le Ministre du Redéploiement Industriel
et du Commerce Extérieur,
le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

